ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés

à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 14/11/2023 Réuni le : 28/11/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	19
Pour:	19
Contre :	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le : 29/11/2023 13:52:05

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 14/11/2023 Réuni le : 28/11/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024

Budget primitif: [X]
Budget annexe: []
Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 19

 Pour :
 6

 Contre :
 3

 Abstentions :
 10

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le : 29/11/2023 13:53:58

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 14/11/2023 Réuni le : 28/11/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS BRUXELLES, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Financement du voyage scolaire à BRUXELLES du 15 au 20 avril 2024

Coût du voyage (transport et hébergement): 21 376.13 €

Participation des familles: 19 074.00 €
Part 4 accompagnateurs (lycée):1 537.13 €

Subvention région: 765.00 €
Participation des familles: 374.00 €

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'établissement à signer les contrats liés aux voyages

et à émettre les ordres de recettes auprès des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Blancs: 0

Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le : 29/11/2023 13:54:31

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du procès verbal du CA du 9 novembre 2023

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 14/11/2023 Réuni le : 28/11/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès verbal du conseil d'administration du 9 novembre 2023

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du procès verbal du CA du 9 novembre 2023

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 19
Pour: 19
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le : 29/11/2023 13:54:53